

Brève de - 2023-12-17T11:00:01+0100

Soumis par andra.vigliett... le dim 17/12/2023 - 11:00

• 1 vue

Texte

Utilisez vos titres de transport TaM : tickets papier de 1 voyage, 10 voyages, 1 jour, avant le 21 décembre. Après cette date, ils ne seront plus valables et pas remboursables. https://urlz.fr/oAvi

Thématique(s)

Transports - Mobilités

Source URL: https://encommun.montpellier.fr/node/1064